

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 11 JUILLET 2018

Convocation en date du : 05/07/2018

Date d'affichage de la convocation : 05/07/2018

Date d'affichage du Procès-Verbal : 18/07/2018

L'an deux mille dix huit, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents** :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL  
Mmes Denise FORESTIER, Christiane LANCIAUX

### **Absente-excusée** :

- Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT
- Mme Estelle GATILLE a donné procuration à M. Marcel RENON
- M. Serge DESROCHES a donné procuration à M. Philippe PROST

M. Pierre AURAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Résultat appel d'offres aménagement place des 2 anciennes écoles**

M. Philippe Prost, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 03 juillet dernier pour l'analyse des offres reçues, suite à l'avis d'appel d'offres publié le 08 juin 2018 pour les travaux d'aménagement de la place des 2 anciennes écoles.

Ce marché est composé de 8 lots.

Il est présenté et commenté le tableau d'analyse des offres sachant que les offres ont été jugées sur les critères suivants :

- 60 % : valeur technique des prestations
- 40 % : prix des prestations

Lot	Entreprises	Note T	Note C	Note F	Choix entreprise	Montant HT	Estimation
1	SAS SIVIGNON	10	7,98	9,19	2		84 430,00 €
	EIFFAGE	10	7,71	9,08	3		
	SAS GUINOT TP	10	7,54	9,01	4		
	THIVENT SAS	10	10	10	1	79 882,00 €	
2	CHAPEY	8,8	10	9,3	1	57 749,65 €	74 765,39 €
	IVERDE	7,75	7,3	7,7	2		
	THIVENT SAS	6,5	7,7	7,00	3		
3	SARL VOUILLON	9	8	8,6	2		11 326,86 €
	ETS FAUCHON	10	10	10	1	9 000,00 €	
4	ETS LAFFAY	10	10	10	1	3 545,00 €	5 160,00 €
5	ETS PAGEAUT	9	10	9,4	1	3 435,26 €	4 094,90 €
6	ETS MULOT	10	10	10	1	5 434,07 €	4 100,00 €
7	Ets COURTOIS Jean-Yves	1,5	10	5,5	2		1 550,00 €
	Ets HARNISCH	9	10	9,4	1	2 249,50 €	
8	SARL VOUILLON	9	10	9,4	1	3 318,21 €	2 294,30 €
<b>TOTAL</b>						<b>164 613,69 €</b>	<b>188 691,44 €</b>

Le Conseil Municipal, avec 4 abstentions,

- confirme le lancement des travaux d'aménagement de la place des 2 anciennes écoles,
- décide d'accepter les marchés suivants :

Lot	Entreprises mieux disantes	Montant H.T. de l'offre
1 - VRD/sols	Ets THIVENT	79 882,00 €
2 - Sols, plantation et équipement	CHAPEY	57 749,65 €
3 - Gros œuvre/façades/réseaux	ETS FAUCHON	9 000,00 €
4 - Menuiserie bois	ETS LAFFAY	3 545,00 €
5 - Isolation /plâtrerie/peinture	ETS PAGEAUT	3 435,26 €
6 - Plomberie	ETS MULOT	5 434,07 €
7 - Electricité	Ets HARNISCH	2 249,50 €
8 - Carrelage	SARL VOUILLON	3 318,21 €
<b>TOTAL</b>		<b>164 613,69 €</b>

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché,
- charge le Maire d'informer les entreprises des résultats de l'appel d'offres.

Les travaux doivent débuter fin août afin que le déplacement du monument et l'aménagement des sols soient impérativement terminés pour le 11 novembre.

## **2°) Proposition assurance**

M. le Maire donne connaissance d'une proposition d'assurance transmise par la SMACL (Crédit Agricole) pour les biens de la Commune, les véhicules, la protection juridique, etc ... et avec les mêmes prestations que l'assurance actuelle.

Cette proposition s'élève à 9 673,25 € et pourrait générer une économie conséquente par rapport à celle mise en place actuellement.

Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter la proposition d'assurance de la SMACL d'un montant de 9 673,25 €,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **3°) Questions diverses**

### **a) Signalétique**

M. le Maire présente le devis de la société Proximark pour divers travaux de marquage au sol dont des passages piétons, la création d'un rond-point vers le quartier de la Gare.

Ce devis s'élève à 2 446,60 € HT.

Le Conseil Municipal,

- valide ce devis d'un montant de 2 446,60 € H.T. ,
- charge le Maire de passer commande.

### **b) Achat container**

M. le Maire rappelle qu'il avait été sollicité des devis pour l'achat d'un container pour le stockage de tables, chaises et barnums appartenant à l'amicale des sociétés.

Une proposition a été transmise par la société BOX'INNOV et s'élève à 2 411,00 € H.T. pour un container d'occasion.

Le Conseil Municipal,

- confirme l'acquisition d'un container d'occasion auprès de la société BOX'INNOV pour un montant H.T. de 2 411,00 €,
- charge le Maire de passer commande.

### **c) Informations diverses**

#### **- Salle des fêtes**

Une vitre a de nouveau été cassée avec sans doute intrusion dans la salle mais sans dégâts à l'intérieur. Une plainte a été déposée en Gendarmerie. Il serait peut-être opportun d'installer des barres de sécurité aux fenêtres.

M. André Charnay signale que la poignée de la porte d'accès à la cuve gaz a également été cassée.

- Drapeaux Mairie

De nouveaux drapeaux ont été commandés, ils seront installés en façade de la Mairie au-dessus de la marquise.

- Sydesl

M. le Maire indique que des travaux seront effectués prochainement par la Sydesl :

- prises guirlandes
- travaux de mise en puissance sur le réseau électrique
- installation de la borne électrique pour les voitures vers la station-service fin juillet

- Ouverture restaurant

M. Boisson, propriétaire de l'ancien restaurant « Le Relais Dompierrois, revient s'installer à Dompierre mi-août avec une ouverture début septembre.

- M. Roger Besson signale que les bancs de la salle des fêtes perdent leur protection au niveau des pieds. Le matériel appartient à l'Amicale des Sociétés, cela n'est pas du ressort de la Commune.

- Mme Denise Forestier indique que les bancs installés vers l'église sont très abîmés. Un devis sera sollicité pour la remise en état.

Elle demande également si le taillage des haies en bordure de voie communale était de la compétence de la Commune. Cela n'est pas de la compétence communale, chaque propriétaire doit tailler ses haies.

- Fête du 14 juillet

Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité. Rendez-vous est fixé à la salle des fêtes à 18 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 19/09/2018 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 12/09/2018 à 20h 00

Fin de séance : 21 h 00